

Rapport d'engagement ESG année 2023

Introduction

Le document ci-joint rassemble les différents éléments de la politique d'engagement avec les entreprises établie par Fideas Capital. Cette politique d'engagement est motivée par un besoin de compréhension des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) pour les entreprises, et de transparence quant à nos choix d'investissement auprès de celles-ci afin d'améliorer leur performance, notamment environnementale.

La politique d'engagement avec les entreprises sur les problématiques ESG est un des piliers de labellisation pour le label ISR, obtenu pour le fonds Fideas **SmartforClimate** Actions Eurozone. Ce document détaille notre motivation et nos méthodes d'engagement auprès des entreprises, présente les différentes questions que nous leur avons posées, et les conclusions que nous établissons après les entretiens d'engagement. La politique de vote de Fideas Capital y est également détaillée.

Extrait du référentiel pour le label ISR :

Pilier IV – La politique d'engagement ESG (dialogue et vote) avec les émetteurs

Critère 4 : La politique générale de vote et les moyens mis en œuvre sont cohérents avec les objectifs du fonds :

- a) La politique de vote doit avoir été formalisée par la société de gestion et publiée sur le site internet de la société de gestion. A cet effet, le fonds fournit le dernier rapport de contrôle interne réalisé par le RCCI portant sur la mise en œuvre de la politique de vote.
- b) La société de gestion décrit sa politique de vote, notamment au regard de sa recherche d'impacts ESG, en précisant :
 - i. Le contenu de la politique d'engagement ESG formalisée (notamment : dépôt de résolutions, mise sous surveillance de sociétés en cas de controverse, ...)
 - ii. Le contenu de la politique de vote ESG formalisée, en indiquant le taux de vote (nombre de déposées, par catégorie E, S et G).
 - iii. Si les votes du fonds sont publiés ;
 - iv. Les moyens humains, ou les moyens externes (conseil), dédiés à la politique d'engagement et de vote ESG et leur articulation avec les moyens de recherche ESG ;
 - v. Nombre d'émetteurs avec lesquels le fonds est entré en relation, nombre de démarches engagées vis-à-vis des émetteurs, des exemples, le cas échéant, de succès et d'échecs. Ce nombre sera rapporté au nombre d'émetteurs de l'univers investi ESG
 - vi. En quoi cette politique d'engagement et de vote est cohérente avec la recherche d'impacts ESG du fonds.
- c) Le fonds décrit toute autre action significative entreprise auprès des émetteurs du portefeuille

Principes de l'engagement pour l'année 2023

Motivations de la politique d'engagement

L'année 2023 marque la 4^{ème} campagne d'engagement pour Fideas Capital, avec les mêmes motivations que les précédentes. Elle concerne les entreprises de la zone euro, l'univers d'investissement du fonds labellisé ISR Fideas **SmartforClimate** Actions Eurozone. L'engagement est essentiel pour une compréhension fine des enjeux ESG d'une entreprise et, de manière plus générale, à l'industrie dont elle fait partie. La politique d'engagement mise en place par Fideas répond à un besoin de clarifier et d'approfondir les données quantitatives issues de l'entreprise elle-même et des fournisseurs (privés et publics) de données ESG. A cet égard, les entretiens d'engagement sont un moyen très efficace d'obtenir des informations précises sur les stratégies des entreprises et les moyens de mise en œuvre de leur politique de transition bas-carbone.

L'engagement direct avec les entreprises permet ainsi de mieux évaluer ses ambitions et ses motivations pour le climat. Les pratiques de « greenwashing » sont très facilement repérées. L'entretien d'engagement est un excellent moyen de distinguer les entreprises réellement engagées dans la transition bas-carbone, consacrant des efforts considérables pour réduire leur impact sur le climat, quelle que soit leur empreinte carbone initiale. Un engagement régulier permet également de surveiller si les performances environnementales d'une entreprise sont cohérentes avec les objectifs environnementaux annoncés. Par ailleurs, Fideas Capital a cette année apporté une attention particulière au niveau de préparation des entreprises concernant la directive 2022/2464 de l'Union européenne en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (directive CSRD).

Les entretiens permettent en outre de présenter la méthodologie **SmartforClimate**, et de l'apprécier, en apportant des informations complémentaires, sur la performance environnementale des entreprises. Ces informations, souvent qualitatives, ne sont pas toujours reflétées dans les notations des bases de données ESG ni dans les rapports ESG annuels diffusés dans les entreprises. Elles nous permettent d'améliorer notre modèle **SmartforClimate** et de mieux refléter la performance des entreprises.

Méthodes d'engagement

En novembre 2023, après le troisième rebalancement trimestriel du portefeuille Fideas **SmartforClimate** Actions Eurozone, nous avons envoyé 111 lettres d'engagement à des entreprises de l'univers d'investissement dans l'Eurozone (38% de l'univers). Les critères de sélection des entreprises étaient les suivants :

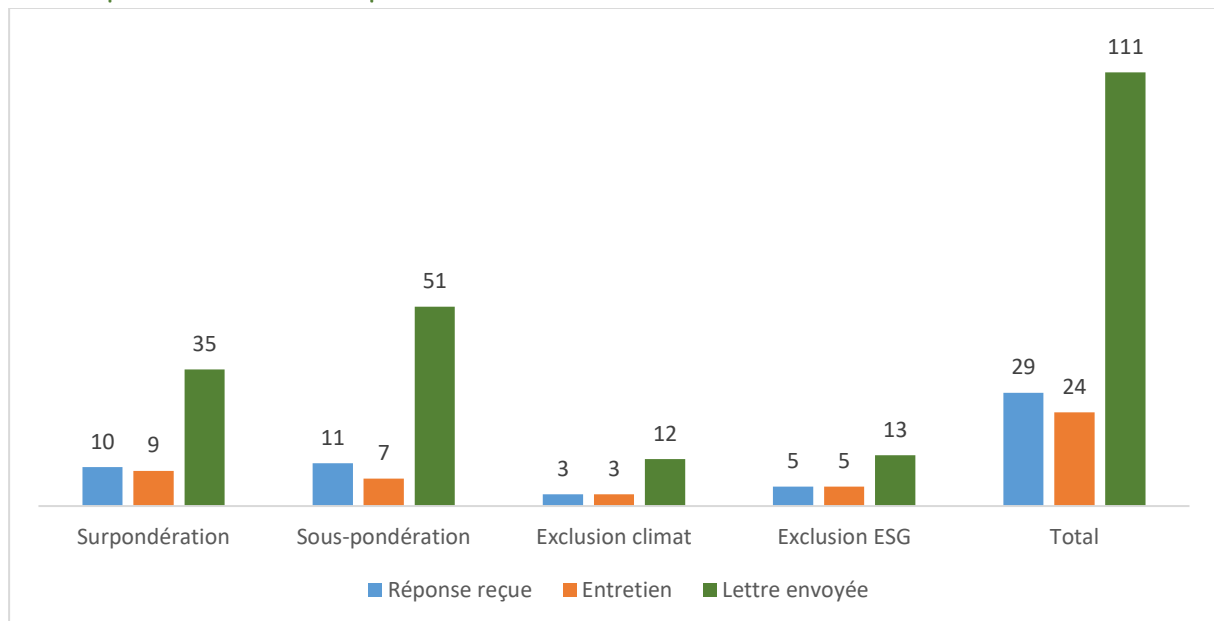
- les entreprises avec une sur-pondération supérieure à 50% de leur poids initial dans le portefeuille Fideas **SmartforClimate** Actions Eurozone par rapport à son indice multi-facteur de référence, avec un ciblage des secteurs les plus concernés par la transition écologique ;
- les entreprises avec une sous-pondération d'au moins 30% dans le portefeuille Fideas **SmartforClimate** Actions Eurozone par rapport à cet indice ;
- toutes les entreprises exclues du portefeuille pour des critères environnementaux, notamment sur la transition bas-carbone ;
- toutes les entreprises exclues du portefeuille pour des critères environnementaux et des critères sociaux ou de gouvernance ;
- des entreprises ne répondant pas aux critères précédents du secteur automobile et du secteur de l'énergie ;

- les entreprises avec lesquelles nous avons eu un entretien d'engagement l'année précédente.

Une lettre d'engagement contenait les données d'émissions en gaz à effet de serre Scope 1, Scope 2 et Scope 3 amont (en tCO₂eq/USD millions de chiffre d'affaires) issues de la base de données Trucost pour l'entreprise correspondante, la note du questionnaire CDP, la participation éventuelle à l'initiative Science-Based Targets et les raisons du changement de pondération dans le portefeuille ou de l'exclusion. Toutes les lettres invitaient les entreprises à un entretien plus approfondi si elles le souhaitaient. Jointe à ces lettres, une présentation détaillée de la méthodologie de notation et de repondération des entreprises dans le portefeuille.

En cas de réponse de l'entreprise, les échanges se poursuivaient par email ou, dans la majorité des cas, par un entretien d'une heure, uniquement consacré aux problématiques ESG.

Statistiques d'envoi et de réponse



111 lettres d'engagement ont été envoyées en novembre 2023. Le taux de réponses obtenues est stable par rapport à l'année précédente, avec des entretiens en légère hausse. Nous avons en effet mené **24 entretiens d'engagement**, jusqu'en janvier 2024.

La majorité des entreprises concernées par la politique d'engagement appartiennent à des secteurs dits « sensibles » à une politique d'investissement bas-carbone : ils contiennent l'immense majorité de l'empreinte carbone globale. Les entreprises nous ayant répondu viennent de secteurs très variés, ce qui engendre des approches différentes pour les entretiens d'engagement. **Nous regrettons le faible nombre de réponses des entreprises exclues pour des raisons environnementales, sociales ou de mauvaise gouvernance**, les entretiens d'engagement étant l'occasion d'échanger avec elles sur les raisons de nos exclusions et les pratiques pouvant être mises en œuvre afin de réintégrer les portefeuilles.

Contenu des entretiens

Les entretiens d'engagement durent entre 30 min et 1h en moyenne. Nous avons établi une liste standardisée de questions pour les entreprises étant considérées « en retard » sur la transition. La réglementation s'étant fortement accrue ces dernières années, nous ciblons davantage les entretiens autour des problématiques clés pour les entreprises dans leurs secteurs. Nous remarquons, d'année en année, une amélioration significative de la part des équipes de relations investisseurs et des équipes ESG sur la communication autour des enjeux climatiques.

Exemples de questions posées

Pratiques d'engagement :

1. Pourquoi ne participez-vous pas à des initiatives comme :
 - a. Carbon Disclosure Project ?
 - b. Science Based Targets Initiative ?
2. Où en est la préparation de la publication liée à la réglementation CSRD ? Combien d'équipes sont mobilisées ? Cela représente-t-il un enjeu stratégique pour l'entreprise ?

Contexte : action pour le climat dans l'entreprise

3. Comment les données Scope 3 de l'entreprise sont comptabilisées et publiées ?
4. Incitez-vous vos fournisseurs à mettre en place des stratégies de décarbonation ?
5. Avez-vous mis en place une stratégie pour gérer les risques climatiques ? Notamment les risques physiques liés au changement climatique, qui pourraient fortement impacter vos activités ?
6. Avez-vous fixé un prix interne du carbone pour votre stratégie financière et opérationnelle ?
7. Quel pourcentage du budget R&D est alloué à des mesures pour réduire vos émissions ?

Objectifs de réduction des émissions carbone, autres objectifs ESG et stratégie de long terme

8. Avez-vous mis en place des objectifs de réduction de la trace carbone de votre entreprise à court, moyen et long-terme ? Si oui, avez-vous chiffré ces objectifs en valeur absolue (équivalent tonnes de CO₂) ?
9. **Pour les entreprises déjà rencontrées en 2021 ou 2022** : la stratégie se poursuit-elle comme prévu ? Les objectifs ont-ils été abaissés ? renforcés ?
10. Votre stratégie ESG est-elle appliquée au niveau stratégique (ce qui implique de travailler avec les membres de la chaîne de valeur de vos produits) ? Opérationnel ?
11. Avez-vous établi des objectifs de réduction de la trace carbone avec un organisme externe ? Par exemple le SBTi ? Pour quels scopes d'émissions ?

Gouvernance ESG

12. L'entreprise a-t-elle nommé un membre du conseil d'administration ou un comité du conseil d'administration chargé explicitement de superviser la politique sur le changement climatique ? Quelle est la gouvernance générale et l'organisation de l'action climatique au sein de votre entreprise ?
13. La rémunération des cadres dirigeants de l'entreprise intègre-t-elle les performances en matière de changement climatique ?

Cette liste correspond à la liste standard de questions. Elle n'est cependant pas exhaustive, car les entretiens et les questions s'adaptent aux métiers des interlocuteurs, ainsi qu'aux informations publiées en amont des entretiens. Pour les entreprises déjà rencontrées, l'entretien de l'année précédente sert de base pour la poursuite des discussions.

Nous nous sommes également intéressés, pour les activités concernées par la nouvelle taxonomie européenne, à leurs éligibilités et alignements sur CAPEX, OPEX et chiffre d'affaires.

Interlocuteurs

Les lettres d'engagement étaient envoyées aux services des relations investisseurs, qui étaient dans la grande majorité des cas les interlocuteurs principaux, et systématiquement présents aux entretiens d'engagement.

De manière générale, les entretiens sont plus productifs lorsque des membres des équipes ESG sont présents. Un ou plusieurs membres de l'équipe ESG étaient plus fréquemment présents qu'en 2021 lors des entretiens. Quelques entretiens, dans lesquels seuls des membres de l'équipe Relations Investisseurs étaient présents, n'ont pas été concluants car les réponses à nos questions n'étaient pas assez précises, parfois même inexistantes. Nous continuons donc à encourager les entreprises à faire intervenir leurs équipes ESG durant ces entretiens.

Contrairement à 2021 et 2022, nous avons constaté une amélioration de la maîtrise professionnelle des questions techniques liées aux émissions de GES, qui sont au centre de notre courrier d'engagement. La communication autour des objectifs bas-carbone annoncés par l'entreprise s'est considérablement améliorée dans la plupart des cas.

Retour sur les questions

Engagement auprès des investisseurs

Les entretiens sont désormais beaucoup plus ciblés sur la thématique de la transition bas-carbone, il est à noter que la plupart des entreprises ont amélioré la qualité des réponses données à nos questions. La plupart des entreprises ont établi des objectifs de décarbonation plus ou moins ambitieux, dont la plupart sont validés auprès de plateformes telles que la Science-based Targets initiative, sauf si la méthodologie est inexistante. Nous remarquons que l'immense majorité des entreprises établissent un bilan carbone auprès du CDP, qui sert de bases de données pour la plupart des fournisseurs de données de performance extra-financières. Nous encourageons les rares entreprises n'ayant pas reporté au CDP à le faire pour ne pas être pénalisées dans notre notation. Les actions engagées par les entreprises pour répondre aux investisseurs ne sont pas toutes à la hauteur des enjeux, ou paraissent difficilement réalisables dans les temps fixés sur les rapports ESG. Pour d'autres au contraire, la pression qui s'est accentuée de la part des investisseurs a provoqué une revue à la hausse de leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Exemples de réponses :

Le sujet des données d'émissions a été souvent abordé, comme ce fut le cas les années précédente :

« Beaucoup de fournisseurs de données estiment les données de scope 3 de manière trop grossière lorsqu'ils ne s'appuient pas sur nos données, nous espérons qu'ils utiliseront les données de la directive CSRD. »

« Actuellement nous avons 4 personnes qui travaillent sur la collecte des données CSRD, nous espérons publier la plupart des données sur l'exercice 2026 au plus tôt. »

D'autres réponses n'étaient pas présentes les années précédentes. Elles montrent une prise en compte qui s'accroît de la question climatique par les entreprises.

« *Nous poursuivons nos efforts dans le vaste programme d'investissement que nous avons mis en place en 2022, malgré la décélération de certaines entreprises du secteur. Nous n'avons pas revu nos objectifs à la baisse.* »

« *75% de notre budget R&D dédié à l'efficacité énergétique de nos produits. Nous mettons en place des objectifs à moyen et long terme pour diminuer notre scope 3 aval.* »

Transparence autour de la méthodologie Fideas **SmartforClimate**

Comme lors de la campagne d'engagement 2022, les nouveaux entretiens démarraient par une présentation détaillée de la méthodologie Fideas **SmartforClimate**, les entretiens de suivi commençaient quant à eux par un bref résumé. La transparence montrée par Fideas quant à sa méthodologie de notation a été très appréciée des entreprises. Cela leur permettait notamment :

- De s'informer sur les types de données utilisées (données brutes, notations fournies par les agences de notation ESG, score de reporting, participation à une initiative/engagement pour réduire la trace carbone)
- De comprendre le poids attribué par chacune des données dans la notation globale
- D'identifier des divergences éventuelles dans les données utilisées par rapport aux données des rapports annuels ou rapports extra-financiers.

Les entreprises ont beaucoup apprécié la transparence dans la description de méthodologie, avec de nombreuses questions de compréhension des enjeux et de nos priorités.

Données d'émissions en gaz à effet de serre

Si, ces dernières années, la discussion démarrait souvent autour de la question des données d'émissions indirectes (scope 3), nous avons souhaité ne pas nous y attarder cette année, en attendant la mise en place de la directive CSRD. Nous avons plutôt souhaité discuter des notations de notre méthodologie Fideas **SmartforClimate**, sur l'évolution des données sur les 5 dernières années (score best effort) et la performance de l'entreprise relative à l'industrie (score best in class).

Engagement à moyen et long terme des entreprises

Nous avons également concentré nos entretiens autour des plans de transition des entreprises. La plupart d'entre elles ont établi des objectifs de court, moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une première échéance est souvent fixée à 2025 ou 2030, et une plus lointaine pour 2050. Les objectifs établis sont très hétérogènes : ils dépendent souvent du secteur industriel de l'entreprise et du niveau d'intégration des problématiques ESG dans la stratégie. Les objectifs de réduction des émissions sont souvent mieux perçus lorsqu'ils sont établis avec un organisme externe, comme le Science-Based Targets Initiative. Ces organismes sont généralement un bon indicateur de l'engagement des entreprises, mais les objectifs établis ne sont pas un gage de performance : certaines entreprises ayant établi un objectif sur les deux dernières années n'ont aucunement réduit leurs émissions sur les 10 dernières années, voire les ont augmentées.

Nous notons ici l'impact positif de la législation européenne, obligeant maintenant aux entreprises de plus de 250 salariés de reporter les émissions de scope 3. En plus d'amener



une pression sur les entreprises en amont de la chaîne, cela améliore la précision des calculs des émissions par les entreprises et indirectement celle des notations.

Nous recommandons aux entreprises d'établir des objectifs de réduction de leur trace carbone avec un organisme externe, avec des objectifs de court, moyen et long terme afin que les efforts soient linéaires dans le temps.

Fideas Capital devra sans doute, à la suite de ces entretiens, prévoir une amélioration de la notation des plans de transition des entreprises, non seulement sur l'ambition de leurs engagements, mais également sur leur crédibilité et leur réussite.

Pistes d'amélioration

Nous avons regretté que certaines entreprises, pourtant européennes, cotées et de grandes capitalisations boursières, n'aient pour le moment pas réalisé d'audit extra-financier profond. Certaines n'avaient par exemple jamais réalisé de rapport de durabilité et présentaient des chiffres d'émissions au périmètre parfois très incomplet. Nous saluons ainsi la directive européenne de décembre 2022 obligeant les entreprises de plus de 500 salariés à publier à compter de juillet 2024 les informations détaillées sur les questions de durabilité. Nous encourageons les entreprises concernées à s'aligner le plus rapidement sur cette directive, et de prévoir des effectifs suffisants pour agréger les données.

Enfin, nous regrettons pour certaines entreprises, la présence du discours « Nous finançons des projets luttant contre la déforestation pour compenser nos émissions », qui pourrait s'apparenter à du greenwashing. Nous les encourageons donc à pratiquer la compensation carbone uniquement sur leurs émissions inévitables. Par ailleurs nous encourageons les entreprises à augmenter la transparence autour de leurs objectifs bas-carbone : niveau d'ambition, réussite, engagement sur le long terme, objectifs établis pour les émissions indirectes, etc.

Conclusion

En poursuivant notre politique d'engagement pour notre fond Fideas **SmartforClimate** Actions Eurozone, nous avons continué d'établir un contact durable avec les entreprises les plus exposées à une politique de transition bas-carbone. Nous notons, pour la plupart des entreprises rencontrées, un engagement fort pour la transition bas-carbone, notamment avec un appui accru de certains organismes externes tels que la Science-Based Targets initiative.

L'engagement des entreprises pour le climat est plus que jamais nécessaire et doit être accéléré. Les efforts de certaines entreprises, parmi les plus polluantes, est visible ; il est cependant plus difficile de déterminer si ces efforts s'inscrivent dans une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris : le manque de cohérence des données entre celles fournies par les entreprises et celles fournies par les agences de notation en est la cause principale.

Nous encourageons un dialogue accru de la part des entreprises avec les principaux fournisseurs de données ESG pour une plus grande cohérence entre les données d'impact environnemental. Nous les incitons à continuer de collaborer avec les plateformes comme le Carbon Disclosure Project (CDP) ou la Science Based Targets Initiative (SBTI).



Nous souhaitons poursuivre nos efforts d'engagement et de dialogue actionnarial avec les entreprises, en multipliant les occasions d'échange au cours de l'année 2024, notamment sur la question de la crédibilité et de la réussite des plans de transition.

Nous notons également trois points importants :

- L'engagement personnel d'un investisseur (par opposition à sa délégation à un groupe) est une occasion unique de dialogue et d'approfondissement des problématiques propres au secteur,
- L'engagement auprès d'entreprises exclues de nos portefeuilles (donc dont nous ne sommes pas actionnaires) nous a semblé aussi efficace pour porter un souhait d'amélioration, que celui auprès d'entreprises dont nous sommes actionnaires,
- L'engagement sur plusieurs années avec une entreprise est efficace puisqu'il permet de rendre compte des progrès et de cibler les principaux défis du secteur.